

REPUBLIQUE FRANCAISE

EPCI - LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

Numéro SIRET : 24871931200170

POSTE COMPTABLE LIMOGES MUNICIPALE

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : 09 ATELIER RELAIS APAJH 87 VERNEUIL

ANNEE 2019

Sommaire

Pages

	I - Informations générales
258	B - Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
259	A1 - Vue d'ensemble - Sections
260	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
261	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
262	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
263	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
264	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
265	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
266	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
267	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV - Annexes
	A - Eléments du bilan
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
268	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
269	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
271	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
272	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
273	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
275	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
276	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
278	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
279	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
280	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
281	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
	C1 - Etat du personnel
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
	C3.2 - Liste des établissements publics créés
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
283	D2 - Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 avant le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 000,00	6 135,84
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 2 135,84	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		6 135,84	6 135,84

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	194 226,79	222 910,65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 28 683,86	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		222 910,65	222 910,65
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		229 046,49	229 046,49

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées
des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 043,00				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00				
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	2 048,00				
66	CHARGES FINANCIERES	3 800,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 848,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	5 848,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 135,84
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 135,84

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES	400,00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 800,00				
	Total des recettes de gestion courante	4 200,00				
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 648,00		6 135,84	6 135,84	6 135,84
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 848,00		6 135,84	6 135,84	6 135,84
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	5 848,00		6 135,84	6 135,84	6 135,84

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 135,84

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	--	---

COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE - ATELIER RELAIS APAJH 87 - BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 500,00		194 226,79	194 226,79	194 226,79
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	11 500,00		194 226,79	194 226,79	194 226,79
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 500,00		194 226,79	194 226,79	194 226,79
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	23 090,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 090,00				
	TOTAL	34 590,00		194 226,79	194 226,79	194 226,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		28 683,86
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		222 910,65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)			19 250,65	19 250,65	19 250,65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	11 500,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	11 500,00		19 250,65	19 250,65	19 250,65
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			203 660,00	203 660,00	203 660,00
	Total des recettes financières			203 660,00	203 660,00	203 660,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	11 500,00		222 910,65	222 910,65	222 910,65
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	23 090,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	23 090,00				
	TOTAL	34 590,00		222 910,65	222 910,65	222 910,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		222 910,65

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00		4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 000,00		4 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 135,84
---	-----------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 135,84
--	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	194 226,79		194 226,79
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	194 226,79		194 226,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	28 683,86
--	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 910,65
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 135,84		6 135,84
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		6 135,84		6 135,84

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 135,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 250,65		19 250,65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	203 660,00		203 660,00
Recettes d'investissement - Total		222 910,65		222 910,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	222 910,65

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 043,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
63512	TAXES FONCIERES	400,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES (AUTRES ORGANISMES)	1 643,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00		
65888	AUTRES	5,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		2 048,00		
66	CHARGES FINANCIERES(b)	3 800,00	4 000,00	4 000,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	3 800,00		
6688	AUTRES		4 000,00	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 848,00	4 000,00	4 000,00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 848,00	4 000,00	4 000,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		+	2 135,84
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		=	6 135,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES	400,00		
73111	TAXES FONCIERE ET D'HABITATION	400,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 800,00		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 800,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		4 200,00		
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	1 648,00	6 135,84	6 135,84
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		6 135,84	6 135,84
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 648,00		
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 848,00	6 135,84	6 135,84

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
796	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 848,00	6 135,84	6 135,84
---	-----------------	-----------------	-----------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)		
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		6 135,84

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 500,00	194 226,79	194 226,79
1641	EMPRUNTS EN EUROS	11 500,00	76 510,00	76 510,00
1676	DETTES ENVERS LOCATAIRES - ACQUEREURS		117 716,79	117 716,79
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses financières		11 500,00	194 226,79	194 226,79
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		11 500,00	194 226,79	194 226,79
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)	23 090,00		
2313	CONSTRUCTIONS	23 090,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		23 090,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		34 590,00	194 226,79	194 226,79
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				28 683,86
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				222 910,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	11 500,00		
1676	DETTES ENVERS LOCATAIRES - ACQUEREURS	11 500,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	11 500,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES		19 250,65	19 250,65
1385	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES		19 250,65	19 250,65
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		203 660,00	203 660,00
	Total des recettes financières		222 910,65	222 910,65
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	11 500,00	222 910,65	222 910,65
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)	23 090,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	23 090,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	23 090,00		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	34 590,00	222 910,65	222 910,65
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			222 910,65

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des
 (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° MOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					98 869,38									
AR01	Crédit Agricole Centre Ouest	01/01/2017	01/01/2017	23/01/2017	98 869,38	F	Taux fixe à 4,45%	4,45	4,45	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					98 869,38									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date	Capital	Annuité de l'exercice Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				76 505,27					76 505,27	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				76 505,27					76 505,27	0,00	0,00	0,00
AR01	N		A-1	76 505,27	6,56	F	Taux fixe à 4,45 %	4,45	76 505,27	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		76 505,27					76 505,27	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 1 % de l'encours 100,00% Montant en euros 76 505 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV
A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total)													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt	
		Taux payé		Taux reçu		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		76 510,00	76 510,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		76 510,00	76 510,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	76 510,00	76 510,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	76 510,00			76 510,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		222 910,65	222 910,65
Ressources propres externes de l'année (a)		19 250,65	19 250,65
138	Autres subvent° invest. non transf.	19 250,65	19 250,65
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		203 660,00	203 660,00
024	Produits de cessions	203 660,00	203 660,00
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 de l'exercice (4)(5)	Affectation R0168 de l'exercice précédent (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	222 910,65				222 910,65

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	76 510,00
Ressources propres disponibles (IV)	222 910,65
Solde (V = IV-II)(6)	+146 400,65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial (1)	Capital restant dû au 01/01/19 (1)	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou constaté sur l'année		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice (2)	
	Année	Profil							Taux Index	Taux actuariel	Taux	Index	Niveau de taux			en intérêts	en capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €
...																	
Totaux des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou EP (hors logements sociaux)					0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €
...																	
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €
...																	
TOTAL GENERAL					0,00 €	0,00 €										0,00 €	0,00 €
...																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00 €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	76 505,27 €
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00 €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	76 505,27 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 135,84 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1246,86%
---	-----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

du Budget Annexe : ATELIER RELAIS APAJH 87 VERNEUIL

D2

Nombre de membres en exercice : 74

Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 74

VOTES : Pour : 74
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22 mars 2019

Présenté par le Président,
 A Limoges, le 28 mars 2019
 Le Président,



Isabelle BRIQUET
 Vice-Présidente
 Limoges Métropole
 Communauté urbaine

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
 A Limoges, le 28 mars 2019
 Les membres du Conseil Communautaire,

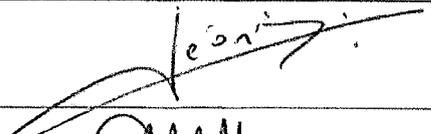
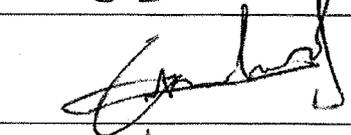
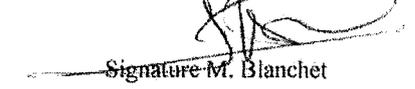
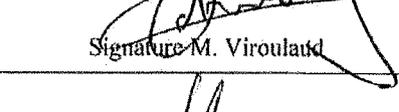
- voir page de signatures ci-jointe -

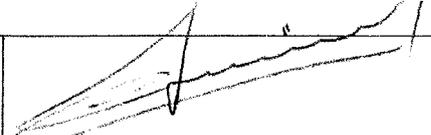
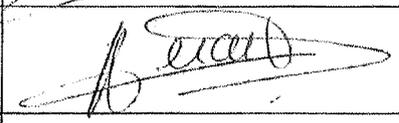
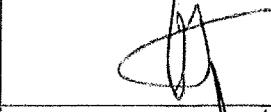
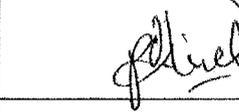
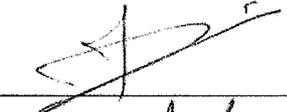
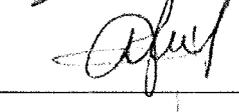
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission
 En préfecture, le 03 avril 2019
 Et de la publication le 03 avril 2019

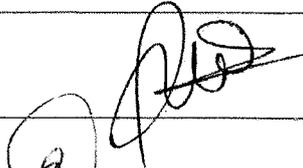
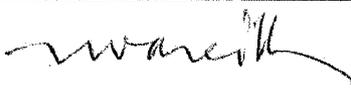
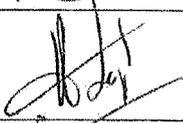
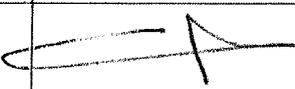
A Limoges, le 08 AVR. 2019

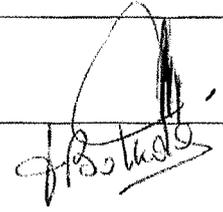
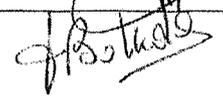
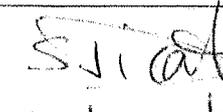
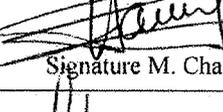
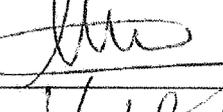
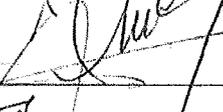
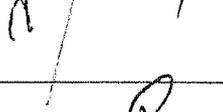
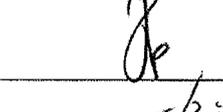
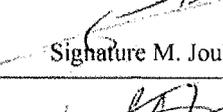


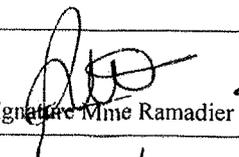
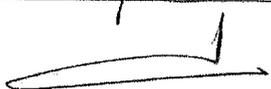
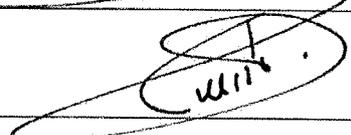
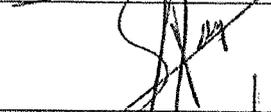
Isabelle BRIQUET
 Vice-Présidente
 Limoges Métropole
 Communauté urbaine

COMMUNES	NOM - PRENOM	SIGNATURE
LIMOGES	Vincent LEONIE	
LIMOGES	Catherine MAUGUIEN-SICARD *	
LIMOGES	Rémy VIROULAUD*	
PEYRILHAC	Claude COMPAIN	
AUREIL	Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET	 Signature M. Blanchet
VEYRAC	Jean-Noël JOUBERT*	
LE VIGEN	Jean-Claude CHANCONIE	
LIMOGES	Sarah GENTIL	
LIMOGES	Jean-Marie LAGEDAMONT*	
LIMOGES	Nadine RIVET*	
SAINT JUST LE MARTEL	Joël GARESTIER	
LIMOGES	Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD	 Signature Mme Mauguien-Sicard
LIMOGES	Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD	 Signature M. Viroulaud
LIMOGES	Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET	 Signature Mme Rivet
LIMOGES	René ADAMSKI	

LIMOGES	Chantal STIEVENARD	
LIMOGES	Vincent GERARD	
LIMOGES	Michel CUBERTAFOND	
LIMOGES	Corinne ROBERT	
LIMOGES	Christian HANUS donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE	 Signature Mme Rozette
LIMOGES	Patricia MINEL	
LIMOGES	Marc BIENVENU	
LIMOGES	Isabelle MAURY	
LIMOGES	Vincent JALBY	
LIMOGES	Régine CHAMPION-GAUTHIER	
PANAZOL	Fabien DOUCET	
LIMOGES	Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE	 Signature M. Lombertie
LIMOGES	Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Guillamue GUERIN	 Signature M. Guérin
LIMOGES	Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT	 Signature M. Lagedamont
LIMOGES	Sylvie ROZETTE*	
LIMOGES	Bérandane AMROUCHE	
LIMOGES	Corinne PIQUET-LAVALAIRE	

CONDAT SUR VIENE	Béatrice RAMADIER*	
COUZEIX	Sylvie BILLAT donne pouvoirs à M. Michel DAVID	 Signature M. David
COUZEIX	Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à M. Philippe PECHER	 Signature M. Pécher
COUZEIX	Philippe PECHER*	
CHAPTELAT	Julie LENFANT	
FEYTIAT	Marie-Claude BODEN	
FEYTIAT	Jean-Marie MIGNOT	
VERNEUIL SUR VIENNE	Anne-Marie COIGNOUX	
LIMOGES	Geneviève MANIGAUD	
LIMOGES	Bernard VAREILLE	
LIMOGES	Sandrine ROTZLER*	
LE PALAIS SUR VIENNE	Ludovic GERAUDIE	
LE PALAIS SUR VIENNE	Christophe BARBE	
ISLE	Marie LAPLACE	
ISLE	Pascal THEILLET	
ISLE	Hélène CUEILLE	
PANAZOL	Christian DESMOULIN	

PANAZOL	Isabelle BELLEZANE	
PANAZOL	Francis BOLUDA*	
PANAZOL	Sandrine PICAT	
RILHAC RANCON	Annick CHADOIN donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA	 Signature M. Boluda
LIMOGES	Stéphane DESTRUHAUT	
LIMOGES	Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER	 Signature Mme Rotzler
LIMOGES	Philippe REILHAC*	
LIMOGES	Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC	 Signature M. Reilhac
LIMOGES	Marie-Anne ROBERT-KERBRAT	
BOISSEUIL	Jean-Louis NOUHAUD donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN	 Signature M. Chassain
EYJEAUX	Jacques ROUX	
SOLIGNAC	Yvette AUBISSE	
COUZEIX	Michel DAVID*	
VERNEUIL SUR VIENNE	Pascal ROBERT	
RILHAC RANCON	Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT	 Signature M. Joubert
LIMOGES	Emile-Roger LOMBERTIE*	
BONNAC LA COTE	Claude BRUNAUD	

CONDAT SUR VIENNE	Bruno GENEST donne pouvoirs à Mme Béatrice RAMADIER	 Signature Mme Ramadier
LE PALAIS SUR VIENNE	Isabelle BRIQUET	
ISLE	Gilles BEGOUT	
PANAZOL	Jean-Paul DURET	
LIMOGES	Guillaume GUERIN*	
LIMOGES	Pierre COINAUD	
SAINT GENGE	Alain DELHOUME	
FEYTIAT	Gaston CHASSAIN*	

*Personne ayant reçu un pouvoir